



HAL
open science

L'inscription du Mur de l'Atlantique dans l'articulation Construction-déconstruction

Thomas Graffard

► **To cite this version:**

Thomas Graffard. L'inscription du Mur de l'Atlantique dans l'articulation Construction-déconstruction. Journées thématiques 2018 de l'Ecole Doctorale Humanités: " Construire et déconstruire ", Ecole doctorale Humanités (ED 612), Mar 2018, Poitiers, France. hal-01972699

HAL Id: hal-01972699

<https://hal.science/hal-01972699>

Submitted on 7 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'inscription du Mur de l'Atlantique dans l'articulation

Construction – déconstruction.

Par Thomas Graffard (*CRHIA – La Rochelle*)

Résumé :

Les vestiges du Mur de l'Atlantique posent inéluctablement des interrogations pointant vers des domaines variés tels que l'histoire militaire, l'architecture et bien entendu la question patrimoniale. Ici, selon la thématique donnée « construction - déconstruction », il conviendra d'abord de s'intéresser à la simple définition de cette articulation. L'intérêt linguistique permettra de révéler que cette dernière connote la notion de cycles bien définis, et ce, selon que l'on se place du point de vue très spécifique de la déconstruction ou de la destruction. Les grandes théories architecturales émises entre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle permettront d'éclaircir ces concepts, qui en réalité, touchent directement la mutation d'une conscience patrimoniale que l'on peut transcrire à travers les vestiges allemands. Comment ont-ils été construits ? Par qui ? À l'inverse, quels sont les faits qui ont poussé à la destruction des blockhaus ? Dans quels buts ? Comment une telle architecture militaire peut-elle être déconstruite ? Tenait-elle un rôle éphémère ? Pourquoi ces choix anhistoriques, effaçant au passage les témoins des plus grands combats du XX^{ème} siècle ? Peut-on émettre l'idée d'une sauvegarde de ces bâtiments ? Ou bien d'une reconversion culturelle par le biais de musées ? En somme, il sera nécessaire de distinguer dans notre propos la mutation qu'entreprend cette conscience patrimoniale et sa finalité au travers d'une architecture militaire controversée de par sa construction mais aussi de par son anéantissement.

Abstract :

The remains of the Atlantic Wall inevitably raise questions pointing to various areas such as military history, architecture and of course the heritage question. Here, according to the given theme "construction - deconstruction", it will be necessary first of all to be interested in the simple definition of this articulation. The linguistic interest will make it possible to reveal that the latter connotes the notion of well-defined cycles, and this, according to whether one places oneself from the very specific point of view of the deconstruction or the destruction. The great architectural theories emitted between the end of the nineteenth and the beginning of the twentieth century will shed light on these concepts, which in fact directly affect the mutation of a patrimonial consciousness that can be transcribed through the German remains. How were they built? By who? On the contrary, what are the facts that led to the destruction of the bunkers? For what purposes? How can such a military architecture be deconstructed? Did it have an ephemeral role? Why these ahistorical choices, erasing the witnesses of the greatest struggles of the twentieth century? Can we emit the idea of a backup of these buildings? Or a cultural reconversion through museums? In sum, it will be necessary to distinguish in our talking the mutation that this patrimonial consciousness and its purpose undertakes through a controversial military architecture by its construction but also by its annihilation.

Mots clefs : architecture, patrimoine militaire, Mur de l'Atlantique, Atlantikwall, Vendée.

Keywords : architectural, military heritage, Atlantic Wall, Atlantikwall, Vendée.

Les vestiges du Mur de l'Atlantique posent inéluctablement des interrogations pointant vers des domaines variés tels que l'histoire militaire, l'architecture et bien entendu la question patrimoniale. Ces vestiges allemands que l'on retrouve aisément sur nos plages, ne peuvent réellement être traités individuellement, séparément voir détachés des notions historiques et patrimoniales. La thématique « construire-déconstruire », nous impose par une simple logique le rapprochement entre ces deux mots, l'histoire et le patrimoine bâti. En effet, l'homme par sa nature créatrice, produit, construit et déconstruit à plus ou moins court terme. D'où un lien tout à fait étroit avec la notion d'Histoire et de mise en patrimoine de la production passée ou futur de l'Homme. Ici, notre intérêt se pose plus précisément sur une production très particulière que l'Homme nous a fourni durant plus de trois ans en Europe, à savoir le Mur de l'Atlantique. Cette défense née de la main d'Hitler lui-même le 23 mars 1942 avec la directive de guerre numéro 40, permet la généralisation, la standardisation et la production en série d'éléments défensifs côtiers de la Norvège à la Bidassoa en passant par les côtes méditerranéennes. De ce fait, la raison de ces ouvrages ne sera pas d'une ultime difficulté à percevoir, alors que celles concernant leur déconstruction, ou devrait-on préciser, leur démolition, deviennent, selon les cas, abstraites. Cependant, il nous faut nous interroger sur certaines complexités afin de ne pas créer d'omissions dans notre travail de recherche. C'est pourquoi il suffit tout simplement de se poser des questions telles que : comment ont-ils été construits ? Par qui ? Selon quels objectifs ? Et à contrario, pourquoi certains de ces imposants ouvrages ont-ils été détruits ? L'architecture militaire tient-elle un rôle voire un caractère éphémère ? Peut-on appréhender le fait qu'un bunker soit un simple produit dont le but est d'être consommé par la violence des combats ? Selon quelles modalités le Mur de l'Atlantique a-t-il été démantelé ? Qui a autorisé la destruction de ces blockhaus ? Pourquoi ces choix anhistoriques¹ ?

Ces interrogations permettent déjà de concevoir le basculement qui s'établit à partir de la base historique vers la déconstruction. Néanmoins cela n'explique aucunement le processus de patrimonialisation et de ses théories. Comment cette prise de conscience s'est-elle formée ? Comment le blockhaus laissé au pillage à la fin de l'année 1944 a-t-il pu amorcer une conscience patrimoniale chez les architectes et historiens ? À quel moment ? Par quels moyens cet

¹ Qui ne tiennent pas compte du point de vue historique.

ensemble d'ouvrages grisâtres peuvent-ils devenir des musées ? Peut-on ou pourrait-on qualifier le Mur de l'Atlantique comme « monument » ? En somme, de quelle manière les bunkers allemands sont revenus dans l'Histoire ?

Aloïs Riegl, ou bien John Ruskin, bien qu'antérieurs à la construction de ces ouvrages, vont nous offrir des théories très claires sur cette mutation des consciences par rapport à un monument donné. En effet, Riegl avec son *culte moderne des monuments* (1984), exprime trois idées phares, la valeur d'ancienneté, la valeur historique et la valeur de remémoration intentionnelle. C'est trois préceptes fondamentaux, qui ont déjà une forte résonance sur les interrogations précédentes, feront clairement écho avec notre analyse. John Ruskin, quant à lui, s'intéresse directement au bâti physique, à la plastique du bâtiment. Effectivement, avec *Les sept lampes de l'architecture* (2008) cet auteur met en exergue le « pittoresque » de la ruine appartenant ou plutôt formant ce que l'on appelle communément patrimoine et monument. L'image de la ruine, de la déconstruction par le temps et les agents naturels, forment l'histoire du bâti.

Toutefois, avant d'intervenir directement sur le sujet même de cet article, il conviendra de s'intéresser à la simple définition de l'articulation « construction – déconstruction ». Cette réflexion linguistique nous autorisera à mieux distinguer dans notre propos la mutation qu'entreprend cette conscience patrimoniale au travers d'une architecture militaire controversée de par sa construction mais aussi de par son anéantissement.

De la linguistique à la notion de patrimoine

« Construction – déconstruction », deux mots, deux appellations qui suivent en réalité un processus logique. Nous construisons puis accessoirement nous démolissons soit par une action humaine, soit à travers l'action abrasif du temps. En effet, comme pourrait l'écrire Riegl dans son *Culte moderne des monuments*, l'action des agents naturels permettent eux aussi une certaine dégradation de l'édifice, et à terme sa destruction. L'action de la nature n'est pas la seule en cause, celle du temps l'est tout autant. Selon la valeur d'ancienneté, l'action du temps altère les surfaces, effrite les matériaux et donne une patine à l'ouvrage. Ainsi, par cet assemblage se dessine maintenant, mais vaguement, une certaine finalité de la construction. En faisant, en créant, cela engendre irrémédiablement, à plus ou moins long terme, une destruction de l'objet. Si l'on s'intéresse maintenant à chacun des termes, définir le mot « construire », ne relève pas ici de l'inabordable. Selon le dictionnaire Larousse, il en revient à l'élaboration d'un système ou bien tout simplement à l'édification de bâtiments à partir de plans. Ici n'est donc pas la difficulté.

En effet, la complexité revient au terme « déconstruction ». Ce mot représente beaucoup si l'on vient l'ajouter à la construction. Pourquoi ? La déconstruction montre tout d'abord la volonté d'une action humaine de démonter quelque chose après son édification. De déposer pierre par pierre une structure, en vue de la reconstruire à un autre endroit, ou bien de l'entreposer ailleurs par exemple. La déconstruction, selon cette démonstration n'engendre aucunement une démolition définitive. Ce terme révèle une certaine forme de précision dans le fait d'enlever blocs par blocs les pierres d'un monument. De ce fait, le bâtiment est tout simplement redevenu à son état initial, à un état premier qui ne demande plus qu'être à nouveau édifié selon les mêmes critères initiaux. Toutefois, qu'en est-il de l'articulation qui régit le thème de ce travail de recherche sachant que la déconstruction reste une forme manifeste de la démolition ? Le fait de déconstruire induit nécessairement une démolition, soit par le déplacement de la structure, soit par l'action humaine qui y est apportée, mais très largement par son absence visuelle après le démontage. Cette notion rejoint inéluctablement le cadre de la valeur d'ancienneté de Riegl, et reste très clairement assimilable à la plus simple des démolitions. La valeur exposée par Riegl dans son ouvrage montre une simple destruction par la nature et n'accepte exclusivement que celle-ci. La main de l'homme est ici qualifiée de destruction violente (Riegl, 1984), puisque contraire aux lois de l'environnement et du temps. Toutefois il est à noter que les traces de cette activité de démantèlement permettent d'assimiler à l'ouvrage son appartenance à un passé plus ou moins lointain et de l'inscrire au titre des monuments. L'analyse de Ruskin (Ruskin, 2008, pp. 189-215) se veut plus architecturale et se complaît dans la beauté des déchirures, produits du temps sur un ouvrage grandiose. Ici il s'agirait d'une déconstruction par l'histoire et non pas d'un fait humain. De ce fait, cette pensée rejoint celle de Riegl, où la patine fait l'exception architecturale. Ainsi, le fait même que l'humain puisse exercer sa volonté sur un bâti déjà existant, dénature et altère la structure dans son intégrité. La destruction, quant à elle, est une forme finale et irrémédiable de la déconstruction. Elle reste une déconstruction plus avancée, plus agressive et totale.

Néanmoins, ces éléments font toujours suite à la notion de construire. Par ce fait, nous pouvons dorénavant mettre en place un cycle selon lequel à la déconstruction répond la reconstruction. Il en serait différent si nous avions utilisé le terme démolition, puisque la finalité du cycle ici, serait à nouveau la construction d'un tout nouvel ouvrage. Cependant, la reconstruction induit nécessairement l'édification d'une structure semblable en tous points. La transformation de l'édifice en le déconstruisant permet l'abandon de son état premier en vue d'un état secondaire. L'amélioration, l'innovation restent une forme de démolition par la déconstruction. L'ouvrage n'est sauvé que partiellement, et l'action humaine transcrit

nécessairement une mutation des grands traits physiques de la structure. Cependant qu'en est-il de la restauration d'un bâtiment ? Est-ce là une transformation de son passé ? Ruskin sera le premier à se prononcer sur la chose avec comme exemple phare son opposition aux travaux de Viollet-le-Duc à Carcassonne. Pour lui, et cela rejoint aussi la valeur d'ancienneté de Riegl, la restauration porte atteinte au monument dans son authenticité. Cette pratique bafoue le travail des artisans mais aussi l'âme qu'ont donné ces travailleurs à l'architecture du monument. Cette âme architecturale serait alors transformée et confère à l'édifice un aspect nouveau voir usurpateur. Ruskin et Riegl se complaisent dans l'idée selon laquelle l'ouvrage est assimilable à la vie de l'homme moderne, et « toute intervention pratiquée sur le monument l'incommode autant que si elle concernait son propre organisme » (Riegl, 1984, p.75). Alors quelles solutions apporter ? Ruskin prône un soin à fournir à chaque bâtiment, et si une restauration devrait se faire, elle devrait être exceptionnelle et sans interprétation. Riegl, quant à lui, exclut toute intervention sur le processus de démolition par la nature, sur laquelle il base les fondements de sa valeur d'ancienneté.

Partant de ces constats, l'assemblage « construction – déconstruction » réside en un cycle permanent où la finalité résiderait en la reconstruction sous couvert d'une forme de démolition totale ou partielle que ce soit par l'amélioration ou par la restauration de l'édifice. Toutefois, est-il possible de porter à cette réflexion linguistique une conscience patrimoniale autorisant la sauvegarde de l'entièreté du bâtiment sur la durée ?

Nous le voyons, l'articulation « construction - déconstruction » touche inéluctablement à la notion de patrimoine. Néanmoins, Riegl a aussi développé une autre valeur, celle touchant à l'historicité (Riegl, 1984, pp. 81-93) du monument. En effet, elle serait à opposer à la valeur d'ancienneté sur un seul point, celui de la restauration de l'édifice. L'auteur nuance cependant ces propos, et ne seraient valable que les réparations entraînant une destruction future du bâti. Cette valeur garderait l'aspect ancien et historique de l'objet mais apporterait en somme une sauvegarde de celui-ci dans son état présent. De ce fait la démolition par la nature à un temps t peut être stoppée, mais quid de l'action humaine déconstruisant l'ouvrage ?

Ainsi, afin d'exploiter au maximum ces derniers concepts en matière de prise de conscience patrimoniale, il nous faut nécessairement rattacher notre étude de cas avec les dispositions précédentes. C'est pourquoi, il nous a été probant de prendre comme exemple le Mur de l'Atlantique. Ces fortifications relevant d'une architecture particulière touchent nécessairement aux notions de construction mais aussi de déconstruction. Au même titre, ces dernières soulèvent aussi des questionnements patrimoniaux nécessairement soumis à la

réflexion précédente. Le développement de la pensée patrimoniale envers l'architecture militaire contemporaine s'est très largement propagée depuis quelques années. Ce type d'ouvrage reçoit un intérêt tel que peut l'être celui d'un château fort du XII^{ème} siècle. Alors qu'en est-il des destructions et de son impact patrimonial aujourd'hui ? Comment des blockhaus ternes et grisâtres peuvent-ils être au cœur d'une mutation de la conscience patrimoniale ? Par quels moyens ces bunkers oubliés instaurent une réflexion sur leur appartenance aux monuments ? Est-il exact de qualifier ces casemates comme monuments appartenant au patrimoine français seulement 75 ans après le retrait des troupes allemandes ? S'inscrivent-ils dans l'articulation « construction- déconstruction » ?

De la construction à la démolition

Avant le 23 mars 1942, il est difficile de parler véritablement de Mur de l'Atlantique ou de l'*Atlantikwall*². En réalité, il serait plus judicieux d'évoquer avant cette date un « mur de défense » ou de « batteries » se résumant à une activité militaire dans les ports et une surveillance du littoral au travers de quelques installations de campagnes. C'est-à-dire un ensemble de nids de mitrailleuses installées dans les dunes et un chemin de ronde pour la troupe entre chaque village côtier ou port d'importance. Effectivement, le 23 mars, une nouvelle directive de guerre, numérotée 40, est prise par Hitler et son État-major. Albert Speer, de par sa proximité avec le Führer, se retrouve à la tête de ce projet, qui lui-même délègue rapidement à Xavier Dorsch. Ces derniers personnages seront tout simplement à la tête de la plus grande entreprise de construction jamais créée, l'Organisation Todt (O.T.), en l'hommage à Fritz Todt. Elle comporte d'innombrables bureaux d'études, de conception, d'ingénieurs mais aussi des services liés à la gestion de la logistique. En effet, l'édification d'un tel ouvrage qui se doit de rallier par un ensemble de points d'appui les grands ensembles portuaires, a l'obligation d'assurer un certain rythme dans la fourniture des matières premières.

L'O.T., à partir de septembre 1942, initialise par l'intermédiaire des préfetures, la demande de moyens humains, dans le but d'accélérer les chantiers défensifs. Ces requêtes sous formes de quotas sont transmises aux préfets puis aux municipalités qui à leur tour désignent les requis. Avec notre travail préalable aux archives départementales de la Roche-sur-Yon, il a été possible de retrouver des documents émis par les autorités allemandes réclamant pour une période allant du 15 au 30 septembre 1942, 1500 travailleurs pour la Vendée. Au début de l'année 1944, ce n'est pas moins de 2553 requis qui sont sollicités à aller travailler sur la côte

² En rapport avec les écrits de Rémy Desquesnes et d'Alain Chazette.

atlantique vendéenne³. Certaines personnes qui ont donné leur témoignage ont bien souvent été raflées puis après avoir terminé leur tâche, ont été envoyées dans le cadre du STO en Allemagne. D'autres, convoquées avec leurs propres outils ont été débauchés lorsque le travail était fini. L'établissement des blockhaus s'est en réalité déroulé à travers l'emploi d'entreprises de bâtiments locales, encadrées par l'O.T. Lors d'un entretien consacré à un ancien requis sur l'île de Noirmoutier, ce dernier expliquait la mise sous contrat des entreprises françaises par l'O.T. Les ouvriers recevaient une fiche de paye suivant leur qualification et leur âge. Bien souvent ils ne touchaient que des tickets de rationnements ou bien un paiement en nature. Des ordres émis par la *Feldkommandantur* 505 de la Roche-sur-Yon montrent clairement cette possibilité⁴. Le cordon défensif, plus particulièrement sur le littoral vendéen, a été achevé au début de l'année 1944 pour y être abandonné au mois d'août de la même année. Avec plus de soixante points d'appui, la conception puis la réalisation de blockhaus sur cette partie du littoral atlantique s'est soldée par un succès technique, matériel et humain.

Au-delà de la simple symbolique, les vestiges allemands sont encore majoritairement présents sur ces côtes malgré une destruction certaine. L'édification de ces monolithes et leur persistance au niveau du temps et de l'environnement permettent une transmission historique, architecturale et mémorielle. Avec des liens, là encore, logiques avec les écrits de Ruskin et de Riegl, il est nécessaire d'aller plus loin dans cette démarche avec l'ouvrage de Jean-Pierre Babelon et d'André Chastel dans *La notion de patrimoine* (1994). Selon cet ouvrage, il est possible d'observer, à partir de la construction, la mise en patrimoine par différents regards, que ce soit administratif ou scientifique. L'objet nouvellement créé peut se voir déconstruit ou bien reconstruit après une période de trouble par exemple. Partant de cela, comment concevoir le démantèlement d'une infrastructure de guerre ? Par quels moyens les autorités d'après-guerre se sont employées afin de faire disparaître une symbolique controversée ?

La déconstruction des ouvrages militaires allemands s'est déroulée suivant deux phases majeures. La première débute directement après le retrait des troupes allemandes des villes et du littoral, c'est-à-dire dès la fin du mois d'août 1944. Cette première phase de démantèlement s'est poursuivie jusqu'en 1945-1946 au plus tard. Effectivement, des agglomérations pénalisées par l'infrastructure militaire abandonnée ont tout simplement pris les devants en lançant les premiers chantiers. Les tranchées sont comblées, les obstacles gênant les ports sont enlevés et le déminage des plages est entrepris. La désarticulation du Mur de l'Atlantique débute. Des

³ Source : Archives départementales 85, cote 22 W 43.

⁴ Source : Archives départementales 85, cote 22 W 43.

agglomérations comme les Sables-d'Olonne ont dû cependant stopper leur chantier en 1946 pour une seule raison : celle d'un recensement fait par la marine française des casemates allemandes. Un rapport fut donc établi et prit le nom de Pinczon du Sel. Ce document sous forme de plusieurs fascicules en fonction des localités démontre par une description minutieuse l'implantation des ouvrages de défense. En partant de ce rapport, la sous-commission des ouvrages de côte s'est réunie en conseil interministériel du 25 au 26 novembre 1947 afin de proposer un premier classement de ces blockhaus⁵. Le but ? Réhabiliter les bunkers afin de prévenir un prochain conflit mondial atomique avec l'URSS. Les bâtiments les plus démonstratifs par leurs capacités de protection auraient été choisis en priorité. La transformation des ouvrages aurait été certaine, jouxtant par cela l'idée d'une déconstruction historique de l'édifice. Une mutation de la conscience patrimoniale en quelque sorte. Toutefois, par manque de moyens, l'État français n'a pu acquérir la totalité des sites fortifiés et a laissé ce lourd héritage en proie aux plans d'urbanismes des communes.

Il en vient la seconde phase de déconstruction, celle qui s'enclenche à partir des installations touristiques et de l'engouement que procure le littoral atlantique. Cet urbanisme florissant débute dès les années 1950. À cette période, les blockhaus n'avaient aucun fondement patrimonial. Ils étaient bien souvent qualifiés de verrues, gâchant le paysage maritime. L'encombrement physique, en plus de la volonté de supprimer ce relent de l'occupation et de la défaite française, ont entraîné la destruction quasi-systématique des vestiges allemands. Babelon et Chastel constatent ce lien implicite rattachant l'objet avec ce qu'il inspire, où les « monuments et les œuvres d'art ont toujours, dans les temps troublés, le sort des symboles qu'ils véhiculent » (Babelon & Chastel, 1994, p.58). Les raisons du désintéressement ou plutôt du détournement des consciences envers ces monuments restent très clairement fondées sur l'esthétique que reflète la casemate. L'aspect visuel de la chose reste un sujet excessivement travaillé par Ruskin notamment. L'auteur conçoit dès les premières pages de son ouvrage que « l'architecture est si intimement liée aux figures et s'associe à elles si grandiosement, [...] qu'on sent qu'elles constituent un tout » (Ruskin, 2008, pp. 31-73). C'est pourquoi la plastique si particulière des blockhaus en permet une identification quasi-immédiate de loin comme de près. Il en devient curieux de voir, d'observer que ces silhouettes, qui tiennent du stéréotype, sont directement affiliées au III^{ème} Reich par ceux qui croisent leurs regards avec elles. Ce même auteur initie de la même manière le rapport entre ce que voit l'œil humain et l'interprétation de ce visuel par la suite. Riegl voit quant à lui autre chose que le pur aspect visuel et cognitif de la forme du bunker. Il a ainsi conceptualisé une troisième valeur, celle de la remémoration

⁵ Source : Archives départementales 85, cote 4 S supplément.

intentionnelle, afin que le monument ne sombre dans un oubli mémoriel. Ainsi, même avec une occultation visuelle, où l'ouvrage n'est plus à la portée de l'oeil, l'objet reste dans les consciences. La construction et son ultime finalité surpassent ici l'édifice physique.

Néanmoins les codes stylistiques ne sont pas les seuls facteurs à la non-inscription de ces artefacts dans ce que l'on désigne comme patrimoine. En effet, ils leur manquaient tout simplement une valeur d'ancienneté. Ces défenses étaient trop « neuves » pour être acceptées comme monument historique au même titre qu'un château ou bien qu'un fortin du XIX^{ème} siècle. La conscience patrimoniale de l'époque n'a tout simplement pas eu le temps d'assimiler ces concepts. La nature et le temps n'avaient pas encore produit leur travail de sape. Ce point rejoint exactement les conceptions de Ruskin sur le pittoresque qui peut se dégager d'une ruine. Cette déconstruction par le temps, par l'environnement, Riegl y répond aussi par la valeur d'ancienneté du monument. L'observateur se retrouve bien plus impliqué lorsque les séquelles du temps sont visibles, où la beauté accidentelle accentue la patine du lieu comme un retour à l'état initial. Le patrimoine tient-il ses origines dans la ruine ? La conscience patrimoniale s'est-elle fondée sur ces bases ?

Toutefois, un architecte et auteur, éclairé par l'intérêt architectural et historique que peut représenter de telles structures a, dès 1975, présenté un essai sur le sujet. Cet ouvrage de Paul Virilio publié lors d'une exposition au musée des Arts Décoratifs de Paris reprend une symbolique forte mêlant passé et contemporanéité. *Bunker archéologie* (1975) permet donc d'inscrire dans la chronologie de cette mutation des consciences le commencement d'un attrait à la question. Là aussi le souci plastique du blockhaus est soulevé en plus de son appartenance irrémédiable à l'histoire. Cependant, si l'on revient sur le vocabulaire précisé, le terme déconstruction ne s'applique ici que par sa forme de démolition définitive. Techniquement parlant, il reste de l'infaisabilité de démonter une telle construction. Le blockhaus est un élément monolithique comme le remarque Virilio, il ne peut être déposé morceau par morceau comme certains ensembles afin d'en revendre les pièces à bon prix. Ainsi, par leur irrémédiable démontage, les bunkers dans l'espace urbain ont très vite disparu. Certains par chance ont été camouflés, ensevelis sous la terre, réhabilités en habitations, ou bien tout simplement abandonnés dans les jardins des résidences. Ceux placés le long du littoral disposent d'un certain sursis naturel. Bien souvent construits sur les dunes, ceux-ci ont tendance à glisser, et s'échouer sur l'estran. D'autres, peuvent engendrer des complications de l'écosystème dunaire. Cependant, la majorité d'entre-eux ont été comblés, clôturés afin de minimiser les risques de blessures pour ceux qui pouvaient s'y aventurer. Alors par quels moyens aujourd'hui le bunker est-il devenu

un lieu d'intérêt culturel ? Comment s'est-il transformé de masse inerte en musée et en monument ? Pourquoi est-on passé de la déconstruction sauvage à la sauvegarde ?

De la prise de conscience tardive

L'acquisition des consciences au patrimoine militaire contemporain s'est largement ancrée dès la fin des années 1990. Tout d'abord par une certaine proximité avec le vestige, malgré les réticences visuelles de certains. Effectivement, les bunkers et autres artefacts militaires laissés sur les plages restent facile d'accès. Quelques-uns sont et peuvent être visibles tous les jours. C'est donc cette récurrence visuelle dans le quotidien qui peut susciter un intérêt sur le sujet. Mais pas seulement. La nature et le temps ont aussi aidé à amplifier les stigmates et à transformer ces monolithes en ruines, d'où pour certains une nette conformité avec la valeur d'ancienneté. Toutefois, faut-il nécessairement des ruines afin de les nommer patrimoine ? N'est-il pas préférable de défendre l'élément avant sa propre destruction à la manière de Ruskin ? De prendre soin du monument ? À partir de cela, il n'en reste pas moins qu'il faut un travail de fond sur la question. C'est pourquoi des ouvrages comme *Le Mur de l'Atlantique : vers une valorisation patrimoniale ?* écrit par Christelle Neveux (2003), ou bien encore l'article d'Isabelle Degremont et de Thao Tran dans *Valoriser les patrimoines militaires, théories et actions* sous la direction de Nicolas Meynen (2010) permettent un traitement, une vision sur cette mutation vers la sauvegarde et la valorisation de tels vestiges. Il faut bien comprendre que l'acceptation de l'intérêt grandissant envers ces sites militaires ne se fait qu'aux travers des démolitions exercées sur ce type de bâti.

De ce fait, il réside en la déconstruction, dans le risque, une approche dite de la dernière chance, où le genre architectural visé produit un attrait allant au-delà des simples jugements façonnés par des choix anhistoriques. Dans la démolition, dans ce risque de tout perdre et de ne percevoir plus aucune trace de l'ouvrage passé, il est possible d'admettre que cette action favorise une sauvegarde future, si et seulement si la symbolique liée à l'objet tombe en désuétude. Il en découle ainsi un phénomène de redécouverte des lieux oubliés. Cette action de renaissance du bâtiment oublié est ici véhiculée par la fin de la symbolique qu'entreprenait le Mur de l'Atlantique sur les consciences, d'où une volonté de sauvegarde à la hâte. Ce phénomène est principalement dicté dans un premier temps par un refus collectif envers un objet, de tendre de manière consensuelle à le faire disparaître, puis, lorsqu'il ne subsiste peu d'exemplaires de ce même objet, lorsqu'il est devenu rare, une organisation allant au-delà de la symbolique cherche désespérément à le sauvegarder. Il serait probant de prendre comme illustration à ce phénomène un cas survenu dernièrement aux Sables- d'Olonne. Il s'agit d'une

démolition qui était dirigée contre un blockhaus de type R612, une casemate équipée d'une arme de 75 mm, installée dans le but de couvrir l'approche par la mer du port des Sables- d'Olonne. Cet élément menaçait de glisser sur la dune et pouvait entraîner des risques d'endommagement de l'environnement mais aussi de blessures des personnes sur l'estran. Il a été donc intéressant de voir collaborer les services de la DRAC (direction régionales des affaires culturelles) avec les services de l'ONF (office national des forêts) et surtout de la commune d'Olonne-sur-Mer pour cette déconstruction. En effet, malgré un démantèlement complet de la structure sous les recommandations de la commune et de l'ONF, la DRAC a pris l'initiative de nous consulter sur la question et d'établir un scan complet des extérieurs et de l'intérieur de l'ouvrage. Ces décisions ont permis de découvrir des traces datées du 10 juin 1944 laissées par les soldats allemands sur un parapet en béton, mais aussi de prendre en compte notre avis sur l'intérêt historique, patrimonial et structurel de la position. Ce phénomène de redécouverte s'inscrit clairement dans cet exemple, où sous quelques centimètres de sable se trouvait une empreinte humaine datant de 74 ans. La valeur d'ancienneté, l'oubli, la symbolique du monument, contribuent à cette déconstruction en somme. Comment soustraire aux griffes de la démolition ce qu'il reste ?

La création de blockhaus en musées reste une action récente. En Vendée, il est possible d'en compter seulement deux, alors que des sites dignes d'intérêt historique pourraient se saisir de cette opportunité. La revalorisation puis la réhabilitation permettent de faire face à la démolition, mais aussi d'ouvrir un nouveau lieu de culture. Ce passage de l'état guerrier et défensif de la casemate à un état instructif sur le contexte et le pourquoi d'une telle construction autorise vraisemblablement le bunker allemand à être désigné comme monument patrimonial. Et ce, même si celui-ci n'a pas encore été réhabilité. En l'élément particulier du Mur de l'Atlantique réside une histoire particulière, d'où le lancement d'un processus de patrimonialisation incontestable. La transformation en musée et en point d'intérêt n'impliquent aucunement une mutation du bâti et de la perte de son authenticité. Au contraire, cette méthode de prise de conscience où l'édifice dans son ensemble est examiné, c'est-à-dire de ne pas le traiter de manière isolé par rapport aux autres éléments du point d'appui, permet clairement la sauvegarde des lieux. Quant à la restauration possible du site, la théorie de la valeur historique de Riegl serait à même d'être appliquée ici, c'est-à-dire, au besoin, afin de fixer l'ensemble sans la remise à neuf, auquel cas, l'authenticité et l'âme architecturale si chères à Ruskin seraient perdues.

De cela le Mur de l'Atlantique s'en retrouve tiraillé entre une grandeur physique, géographique, militaire et une conscience mémorielle impactée par la démolition, l'abandon

voire la transformation. Cette réflexion sur les derniers vestiges intemporels de ce conflit permet un regard nouveau envers cette architecture militaire, où ces ouvrages sont considérés à leur juste valeur, à savoir comme des composantes du patrimoine français. Cependant ce mur de fortifications ne parcourait pas seulement le littoral français, mais belge, hollandais, allemand, danois et norvégien pour y constituer une défense sur plus de 4000 kilomètres au printemps 1944. Ces casemates devenues vestiges du second conflit mondial dès la signature de la capitulation allemande ont-elles, elles aussi, été laissées à l'abandon ? Une seconde utilité leur a-t-elle été offerte ? Comment s'est opérée cette transition ? Une reprise dans le domaine militaire de ces bunkers a-t-elle été initialisée dans ces États, à l'instar de ce qui s'est passé en France ? Comment s'y est construite la conscience patrimoniale envers cette architecture militaire ? Selon quels préceptes la déconstruction a-t-elle fait son œuvre ? De grandes questions peuvent encore rythmer ce vaste sujet qui, ici, ne se limite qu'aux blockhaus du Mur de l'Atlantique en France.

Bibliographie :

Ouvrages :

Babelon, J.-P. & Chastel, A., (1994). La notion de patrimoine. Paris : Editions Liana Levi.

Neveux, C., (2003). Le Mur de l'Atlantique : vers une valorisation patrimoniale ? Paris : L'Harmattan.

Virilio, P., (1975). Bunker archéologie. Paris : Galilée.

Riegl, A., (1984). Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse. Paris : Éditions du Seuil.

Ruskin, J., (2008). Les sept lampes de l'architecture. Paris : Klincksieck.

Article :

Degrémont, I., & Tran, T., (2010). « Les blockhaus : lieux de conflits, patrimoines de l'oubli ? »
In N, Meynen (dir.), *Valoriser les patrimoines militaires, théories et actions*, Rennes : PUR.